*PROVINCE DE QUÉBEC*

*VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC*

*Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 15 mars 2017 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

| | |
|---|---|
| *Sont présents :* | *M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*<br>*M. André Bessette, conseiller*<br>*M^me^ Annie-Claude Lacombe, conseillère*<br>*M. François Racine, conseiller* |
| *Sont absents :* | *M^e^ Sonia Paulus, mairesse*<br>*M. François Robillard, conseiller* |

*Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant M. Yves Legault.*

| | |
|---|---|
| *Sont aussi présents :* | *M^me^ Sylvie Brunet, greffière*<br>*M^me^ Cindy Caron, directrice générale* |

*SUR CE :*

*2017-03-056* *ORDRE DU JOUR – ADOPTION*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-057* *PROCÈS-VERBAL – ADOPTION*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017 tel que soumis.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION*

*2017-03-058*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'adopter les listes des comptes à payer en date du 9 mars 2017 :*

*Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 355 125,54 $;*

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 641 521,42 $;*

*Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 1 374 314,77 $;*

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*AVIS DE MOTION…* *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 660 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES RÉSIDUS DOMESTIQUES*

*La conseillère Annie-Claude Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement numéro 660 concernant la collecte des matières organiques, des matières recyclables et des résidus domestiques.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*AVIS DE MOTION…* *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES*

*La conseillère Annie-Claude Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement numéro 644 relatif à la tarification des biens et services.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*2017-03-059*

*RÈGLEMENT 1400-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-507 – ADOPTION*

---

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 1400-25 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier la grille des spécifications de la zone M-507.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-060*

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-27 MODIFIANT LE PLAN DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 EN CRÉANT LA ZONE CONS-403- ADOPTION*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'approuver le second projet de règlement numéro 1400-27 modifiant le plan de zonage du règlement numéro 1400 en créant la zone CONS-403.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-061*

*RÈGLEMENT NUMÉRO 663 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 753 000 $ POUR LA CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUES À LA DIODE ÉLECTROLUMINESCENTE – ADOPTION*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 663 décrétant un emprunt de 753 000 $ pour la conversion de l'éclairage de rues à la diode électroluminescente.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-062*

*RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 661 – MODIFICATION*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a approuvé le règlement numéro 661 décrétant un emprunt de 7 300 000 $ pour des travaux de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 661 afin de réduire le montant de l'emprunt, tel qu'autorisé en vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'autoriser que le montant d'emprunt décrété par le règlement numéro 661 soit réduit à 7 256 342 $.*

*Que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-063*

*RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 657 – MODIFICATION*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a approuvé le règlement numéro 657 décrétant un emprunt de 2 213 000 $ pour des travaux d'aménagement d'une bretelle d'autoroute;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 657 afin de réduire le montant de l'emprunt, tel qu'autorisé en vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*et résolu*

*D'autoriser que le montant d'emprunt décrété par le règlement numéro 657 soit réduit à 1 994 371 $.*

*Que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Consultation*

*Le maire suppléant explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.*

*Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.*

*Décision*

*2017-03-064* *DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 3228, CHEMIN D'OKA*

*CONSIDÉRANT QU'en date du 31 janvier 2017 les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3228, chemin d'Oka celle-ci ayant pour objet :*

- *de permettre la création de deux (2) lots au 3228, chemin d'Oka*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2017-01-04;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3228, chemin d'Oka, telle que soumise.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Consultation*

*Le maire suppléant explique la nature et les effets de cette dérogation mineure et demande à l'assistance si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande.*

*Personne ne se prononce sur la demande de dérogation mineure.*

*Décision*

*2017-03-065* *DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 39, 7E AVENUE*

*CONSIDÉRANT QU'en date du 31 janvier 2017 les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 39, 7e avenue celle-ci ayant pour objet :*

- *de permettre la création de deux (2) lots dont un d'une superficie de 464 mètres carrés au lieu de 465 mètres carrés.*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2017-01-03;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 39, 7e avenue, telle que soumise.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-066* *DEMANDE DE PIIA - 109, 40E AVENUE*

*CONSIDÉRANT QU'en date du 7 mars 2017, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2017-03-06;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 109, 40e Avenue, telle que soumise.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-067* *DEMANDE DE PIIA - 3075, CHEMIN D'OKA*

*CONSIDÉRANT QU'en date du 7 mars 2017, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne en façade et une enseigne sur poteau;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2017-03-07;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3075, chemin d'Oka, telle que soumise.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*DEMANDE DE PIIA - 3243, CHEMIN D'OKA*

*2017-03-068*

*CONSIDÉRANT QU'en date du 7 mars 2017, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne en façade et d'une enseigne sur poteau;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro CCU 2017-03-08;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour la propriété située au 3243, chemin d'Oka, telle que soumise.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-069*

*DEMANDE DE PIIA - MODÈLE DE MAISON LE MANHATTAN II*

*CONSIDÉRANT QU'en date du 7 mars 2017, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de permis de construction pour un nouveau modèle d'habitation dans les zones H-718, H-725 et H-726, soit le modèle Le Manhattan II;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2017-03-09;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour le modèle Le Manhattan II les zones H-718, H-725 et H-726, telle que soumise.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-070*

*PLAN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRO 31 - SECTEUR NORD-OUEST – APPROBATION*

*CONSIDÉRANT la présentation par Groupe L'Héritage inc. du concept de développement numéro 31 dans le secteur nord-ouest de la municipalité;*

*CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement respecte les critères et objectifs fixés par le règlement de contrôle intérimaire numéro RCI 2005-01 de la MRC de Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution CCU 2017-03-10;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'accepter et de mettre en vigueur le secteur de planification d'ensemble numéro 31 du secteur nord-ouest de la municipalité avec les modifications réglementaires à apporter selon le rapport du directeur du Service de l'urbanisme de la Ville daté du 15 mars 2017 et tel que plus amplement décrit au plan Projet de Lotissement préparé par Alain Létourneau, a.-g., dossier 25 228 en date du 29 juin 2016, lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-071* *PLAN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRO 32 - SECTEUR NORD-OUEST – APPROBATION*

*CONSIDÉRANT la présentation par Groupe L'Héritage inc. du concept de développement numéro 32 dans le secteur nord-ouest de la municipalité;*

*CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement respecte les critères et objectifs fixés par le règlement de contrôle intérimaire numéro RCI 2005-01 de la MRC de Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme par la résolution CCU 2017-03-11;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'accepter et de mettre en vigueur le secteur de planification d'ensemble numéro 32 du secteur nord-ouest de la municipalité avec les modifications réglementaires à apporter selon le rapport du directeur du Service de l'urbanisme de la Ville daté du 15 mars 2017 et tel que plus amplement décrit au plan Projet de Lotissement préparé par Alain Létourneau, a.-g., dossier 25 228 en date du 29 juin 2016, lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-072*

*CESSION DU LOT 4 120 507 - AUTORISATION DE SIGNATURE*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'accepter la cession de Groupe L'Héritage inc. en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, du lot 4 120 507 et, pour ce faire, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-073*

*CESSION DE RUE - LOT 5 609 767*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'accepter la cession de rue de 4355679 Canada inc. en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui comprend tous les travaux d'infrastructures et équipements publics relatifs à des travaux municipaux de réseau d'eau potable, de réseau d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de rue du lot suivant :*

- *5 609 767, rue projetée*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-074*

*UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSISES ANNUELLES*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'autoriser les membres du conseil et la directrice générale à assister aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec les 4 et 5 mai 2017 au Palais des Congrès de Montréal.*

*De plus, que les dépenses encourues leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES 2017 - COMMANDITE DE MATÉRIEL*

*2017-03-075*

*CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Marilyne Laperriere pour le Relais pour la vie de la MRC de Deux-Montagnes sous l'égide de la Société canadienne du cancer pour l'utilisation à titre gratuit de certains équipements de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à l'occasion de l'activité devant avoir lieu le 2 juin 2017;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'autoriser le prêt, à titre gratuit, d'équipements appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans le cadre de l'organisation du Relais pour la vie de la MRC de Deux-Montagnes, le tout selon la recommandation produite et la disponibilité desdits équipements.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-076*

*RÉGIE INTERMUNICIPALE AQUATIQUE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/DEUX-MONTAGNES - AUTORISATION DE SIGNATURE*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté la résolution numéro 2016-06-152 autorisant la négociation d'une entente avec la Ville de Deux-Montagnes afin de se doter d'un complexe aquatique commun;*

*CONSIDÉRANT QUE les villes en sont venues à une entente et qu'elles désirent aller de l'avant avec la mise en place des infrastructures;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer une régie regroupant les villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin d'établir le partage des coûts d'opérations et de construction d'une infrastructure aquatique commune;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*et résolu*

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente constituant la « Régie intermunicipale aquatique de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/Deux-Montagnes ».

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-077*

*CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC – CONGRÈS*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'autoriser la directrice générale et la greffière à assister au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec du 24 au 26 mai 2017 à Laval.*

*De plus, que les dépenses encourues leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-078*

*EMPRUNT TEMPORAIRE – AUTORISATION*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement d'emprunt numéro 661 décrétant un emprunt de 7 256 342 $ pour la construction et l'aménagement d'une bibliothèque municipale;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est autorisé, en vertu de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) à contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*De contracter un emprunt temporaire n'excédant pas 7 256 342 $ pour un terme maximal d'un an auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes.*

*D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-079*

*COURS DE SAUVETEUR NATIONAL - OPTION PLAGE – ENTENTE*

*CONSIDÉRANT QUE Sauvetage 10-30 offre à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de réduire le coût de formation et requalification pour le cours de Sauveteur national - Option plage en échange de l'utilisation de la plage municipale et du matériel de la municipalité à titre gratuit;*

*CONSIDÉRANT QUE les sauveteurs travaillant sur une plage doivent détenir leur formation de sauveteur national – option plage;*

*CONSIDÉRANT QUE les activités de formation se tiendront les 16-17 et 18 juin prochain;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'accepter l'offre de service de Sauvetage 10-30 selon les recommandations de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-080* *CLUB PHOTO STE-MARTHE-SUR-LE-LAC - AIDE FINANCIÈRE*

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Club Photo Ste-Marthe-sur-le-Lac en date du 4 février 2017;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;*

*CONSIDÉRANT QUE le Club Photo Ste-Marthe-sur-le-Lac s'est engagé à prendre les photos, pour le bénéfice de la Ville, dans le cadre des activités de la Fête nationale, la Fête de la famille et pour le calendrier municipal 2018;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'autoriser le versement d'une somme de 1 000 $ au Club Photo Ste-Marthe-sur-le-Lac à titre d'aide financière pour les activités de l'année 2017, laquelle somme sera prise à même le fonds communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-081* *ATHLÈTE D'ÉLITE - AIDE FINANCIÈRE*

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de Éloïse Bouchard, athlète d'élite en plongeon, en date du 9 février 2017 ;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*et résolu*

*D'autoriser le versement d'une somme de 150 $ à Éloïse Bouchard afin de reconnaître ses exploits sportifs et de l'encourager dans la poursuite de ses objectifs de performance. Cette somme sera prise à même le fonds communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-082* *FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS - DEMANDE DE SUBVENTION*

*CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale célèbre l'identité et la culture québécoises;*

*CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;*

*CONSIDÉRANT QUE la population de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécoises et Québécois;*

*CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;*

*CONSIDÉRANT les programmes de subventions mis à la disposition des villes pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'inviter la population à souligner sa fierté et à prendre part aux célébrations 2017 de la Fête nationale du Québec.*

*D'autoriser la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire à formuler une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.*

*D'autoriser celle-ci à signer tous les documents pour donner effet à la présente.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-083* *CENTRE POUR L'ENFANCE EN SANTÉ MENTALE - AIDE FINANCIÈRE*

*CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre pour l'enfance en santé mentale (CESAME) est un organisme qui œuvre, entre autre, à développer les habilités motrices, langagières et socio-affectives des enfants et offre un soutien aux familles;*

*CONSIDÉRANT QUE CESAME est un organisme régional, à but non lucratif, reconnu par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'autoriser le versement d'une somme de 200 $ au Centre pour l'enfance en santé mentale (CESAME) à titre d'aide financière pour la réalisation de ses activités en 2017.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-084* *DEUX-MONTAGNES EN FÊTE - PRÊT DE MATÉRIEL*

*CONSIDÉRANT la demande la Ville de Deux-Montagnes pour l'emprunt d'équipement appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour la tenue de leur activité « Deux-Montagnes en Fête » du 14 au 16 juillet 2017;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim au Service des loisirs et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*et résolu*

*D'autoriser le prêt de 5 tentes 10 x 10 à la Ville de Deux-Montagnes pour la période du 14 au 16 juillet 2017. Que le transport de celles-ci soit assuré par les employés de la Ville de Deux-Montagnes.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-085* *POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION*

*CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation;*

*En conséquence,*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*et résolu*

*D'autoriser la pose de panneaux de signalisation « Arrêt interdit durant les heures » de l'école aux endroits suivants :*

- *rue André, côté sud, entre les rues Yves et François*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-086*

*CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE - OCTROI DU CONTRAT*

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 7 février 2017;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire en date du 28 février 2017;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*appuyé par le conseiller André Bessette*
*et résolu*

*D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une camionnette à cabine allongée à la compagnie Boisvert Chevrolet Buick GMC pour un montant de 31 504 $ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme. Ce montant sera pris à même le fonds de roulement.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-087*

*NETTOYAGE DE RUES - OCTROI DU CONTRAT*

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation en date du 2 mars 2017;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire en date du 14 mars 2017;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'octroyer le contrat pour le nettoyage de rues 2017 à la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour un montant de 37 074 $ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-088* *MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - OCTROI DU CONTRAT*

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 2 mars 2017;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire en date du 14 mars 2017;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'octroyer le contrat pour le marquage de la chaussée 2017 à la compagnie Entreprise M.R.Q. pour un montant de 43 223,34 $ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-089* *COUPE DE PELOUSE - OCTROI DU CONTRAT*

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres public en date du 22 février 2017;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur au Service des travaux publics et de l'entretien du territoire en date du 15 mars 2017;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*appuyé par le conseiller François Racine*
*et résolu*

*D'octroyer le contrat pour la coupe de pelouse 2017 à la compagnie 9281-9242 Québec inc. pour un montant de 42 438,24 $ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-090* *SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - TERRAINS DE TENNIS - OCTROI DU CONTRAT*

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations en date du 14 février 2017;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection en date du 7 mars 2017;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*D'octroyer le contrat pour des services professionnels d'ingénierie relativement à la construction de terrains de tennis à la compagnie Beaudoin Hurens inc. pour un montant de 33 500 $ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-091*

*AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE - OCTROI DU CONTRAT*

---

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres public en date du 7 février 2017;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Coursol-Miron Architectes en date du 13 mars 2017;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe*
*et résolu*

*D'octroyer le contrat pour l'agrandissement du centre communautaire et l'aménagement d'une bibliothèque à la compagnie Tisseur inc. pour un montant de 5 281 600 $ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme, laquelle somme sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 661.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*2017-03-092*

*MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE SUPERVISION DES DONNÉES – AUTORISATION*

---

*CONSIDÉRANT l'autorisation donnée par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à Groupe Mécano inc, par la résolution numéro 2015-03-82, de procéder à des essais pilotes aux fins de traiter l'eau potable;*

*CONSIDÉRANT QUE le résultat des essais-pilotes nécessite une mise à niveau du système de supervision, de contrôle et d'acquisition de données SCADA déjà existant afin d'y intégrer les données de la nouvelle usine de traitement de l'eau;*

*CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau comprend notamment:*

- *La fourniture, l'installation et l'enregistrement de la licence;*
- *Ajout de panneaux de contrôle;*
- *Programmation des pages écrans de supervision et de contrôle,*

*de la table d'échange du système de nanofiltration incluant les équipements périphériques (système de pompage, système de dosage, CIP, système de lavage)*

- *Programmation des listes d'alarmes et paramètres des procédés et équipements;*
- *Essais, validation et mise en service.*

*CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité d'octroyer de gré à gré un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

D'autoriser la firme Groupe Mécano inc. à procéder à la mise à niveau du système de supervision SCADA, le tout pour un montant de 41 457,50 $ plus toutes taxes applicables, laquelle somme sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 657.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## *DÉPÔTS*

*Dépôt du rapport de la directrice général concernant l'embauche de personnel temporaire*

*Dépôt du rapport de la directrice général concernant la signature de contrats par délégation*

*Dépôt des statistiques de la bibliothèque – Février 2017*

*Dépôt du rapport des permis de construction – Février 2017*

*Dépôt du rapport des valeurs des constructions unifamiliales – Février 2017*

## *PÉRIODE DE QUESTIONS*

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

*2017-03-093* *LEVÉE DE LA SÉANCE*

*Il est proposé par le conseiller François Racine*
*appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse*
*et résolu*

*De lever la séance à 20 h 50.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*MAIRE SUPPLÉANT*

*GREFFIÈRE*

Le 15 mars 2017